

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 27 mars 2008.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2008-14**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 31 janvier 2008

#### **Résolution n° C-2008-15**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 31 janvier 2008.

Adoptée

## Programme de travail de la commission Aménagement du territoire pour l'année 2008

### **Résolution n° C-2008-16**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail de la commission Aménagement pour l'année 2008. Les sujets particuliers qui seront pris en considération par la commission en 2008 sont les suivants :

1. Schéma métropolitain d'aménagement et de développement
  - Le volet 3 portant sur « la protection et la mise en valeur des atouts du territoire » :
    - La couronne verte
    - Le fleuve et son littoral
    - Le patrimoine culturel de portée métropolitaine
  - L'intégration des travaux des commissions
  - Le concept d'organisation stratégique et durable du territoire métropolitain
  - Les outils de mise en œuvre du schéma
2. Avis en rapport :
  - avec le territoire agricole (à la demande de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)) sur les cas d'exclusion de la zone agricole;
  - sur les modifications ou révisions de schéma par les MRC et villes-MRC du territoire (à la demande de la ministre des Affaires municipales et des Régions).
3. Suivi du règlement de contrôle intérimaire portant sur l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes (RCI) sur le territoire métropolitain et en particulier sur les territoires municipalisés.
4. Suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable aux zones agricoles provinciales de Québec et de Lévis en rapport avec les questions d'aménagement du territoire.
5. Étude sur les paysages d'intérêt métropolitain.

Référence : Mémoire du 18 mars 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Programme de travail de la commission Développement économique et touristique pour 2008

### **Résolution n° C-2008-17**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail de la commission Développement économique et touristique pour l'année 2008. Les sujets particuliers qui seront pris en considération par la commission en 2008 sont les suivants:

1. Plan des grands enjeux du développement économique
  - Le suivi stratégique de l'économie de la région métropolitaine de Québec (indicateurs et publications);
  - Le suivi du Fonds de développement économique métropolitain;
  - La participation à la démarche de mise en œuvre des créneaux d'excellence ACCORD Capitale-Nationale;
  - Le soutien au développement des créneaux d'excellence et les nouveaux espaces industriels requis (quantité et forme).
2. Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement
  - Le volet 1 portant sur « la croissance » :
    - Les prévisions de croissance (résidentiel, emploi);
    - Les potentiels d'accueil (résidentiel, commercial, services, industriel);
    - Les pôles et les centres stratégiques métropolitains;

Référence : Mémoire du 18 mars 2008  
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

## Programme de travail de la commission Environnement pour l'année 2008

### **Résolution n° C-2008-18**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail de la commission Environnement pour l'année 2008. Les sujets particuliers qui seront pris en considération par la commission en 2008 sont les suivants :

1. Le plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord)
  - Le bilan du PGMR;
  - Les activités de sensibilisation et d'information relatives au PGMR;
  - Le réemploi;
  - Le comité communautaire de suivi et la présence de la CMQ aux comités de vigilance;
  - Le suivi des lois, règlements et politiques gouvernementales en matière de gestion des matières résiduelles;
  - Le suivi et la coordination des études relatives à la mise en valeur des matières putrescibles.
2. Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement
  - Le volet 3 portant sur « la protection et la mise en valeur des atouts du territoire » :
    - Les milieux naturels métropolitains.
3. L'alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
4. La qualité de l'eau.

Référence : Mémoire du 27 mars 2008  
Responsable : Directeur général

Adoptée

## Programme de travail de la commission Transport métropolitain pour l'année 2008

### **Résolution n° C-2008-19**

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail de la commission Transport métropolitain pour l'année 2008. Les sujets particuliers qui seront pris en considération par la commission en 2008 sont les suivants :

1. Le transport collectif métropolitain – Dossiers sectoriels
  - Suivi et actualisation des modalités du titre métropolitain.
  - Étude de préfaisabilité portant sur l'aménagement de voies réservées dans l'axe du boulevard Laurier à l'approche nord du pont de Québec.
  - État des déplacements et des besoins en déplacement entre les MRC et l'agglomération de Québec.
  - Étude sur l'harmonisation des interconnexions entre les cinq réseaux de transport adapté du territoire de la CMQ.
2. Le transport collectif métropolitain – Dossier stratégique
  - Financement du transport collectif métropolitain.
3. Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement
  - Le volet 2 portant sur « les infrastructures de transport en soutien à la croissance » :

- Les prévisions de déplacements et de mobilité (la synthèse des déplacements selon l'enquête Origine-destination).
- Les corridors de déplacement (les prévisions de déplacements des personnes et des marchandises).
- Le transport collectif métropolitain (les problématiques actuelles et futures, les besoins en matière de services et d'infrastructures).
- Le réseau routier métropolitain (les problématiques actuelles et futures en matière de congestion et de sécurité, les besoins d'amélioration et de développement).
- Les grandes infrastructures stratégiques métropolitaines (portuaires, ferroviaires et aériennes).

Référence : Mémoire du 26 mars 2008  
Responsable : Directeur général

Adoptée

## Programme de travail 2008 de la CMQ

### **Résolution n° C-2008-20**

Sur proposition de M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter le programme de travail 2008 de la CMQ joint en annexe au mémoire du 27 mars 2008 du directeur général.

Référence : Mémoire du 27 mars 2008  
Responsable : Directeur général

Adoptée

## Schéma – Cadre révisé d'élaboration

### **Résolution n° C-2008-21**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'approuver le cadre révisé d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement joint en annexe au mémoire du 18 mars 2008 du directeur général et du coordonnateur à l'aménagement du territoire.

Référence : Mémoire du 18 mars 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

## Vidéo sur la commémoration de la 1<sup>re</sup> chute du pont de Québec

### **Résolution n° C-2008-22**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la vidéo produite par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur les cérémonies de commémoration le 29 août 2007 de la 1<sup>re</sup> chute du pont de Québec survenue en 1907.

D'approuver le plan de distribution de la vidéo joint au mémoire du 13 mars 2008 du secrétaire-trésorier.

Référence : Mémoire du 13 mars 2008  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Étude sur les paysages de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2008-23**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte de l'Atlas des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec.

De confier mandat au directeur général d'assurer la diffusion de l'Atlas des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec aux municipalités constituantes et aux partenaires gouvernementaux.

De confier mandat à la commission Aménagement du territoire de prendre en considération les résultats de l'étude des paysages de la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Mémoire du 18 mars 2008  
Responsable : Directeur général et Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ : réaménagement de la route 367

**Résolution n° C-2008-24**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) un avis favorable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur la demande du ministère des Transports, d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour réaménager la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques Cartier (dossier numéro 355301).

Référence : Mémoire du 18 mars 2008  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Appui au comité stratégique régional « Accès à la région »

**Résolution n° C-2008-25**

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les premiers ministres de l'Ontario et du Québec pour financer une mise à jour des études d'un train rapide entre Québec et Windsor ;

ATTENDU QUE le projet de train rapide a reçu l'appui de plusieurs intervenants de la région ;

ATTENDU QUE pour faciliter l'accès à la région un comité stratégique régional a été formé avec mandat d'élaborer un modèle d'intervention pour soutenir des projets de transport structurants ;

ATTENDU QUE la région métropolitaine de Québec a fortement besoin d'un train rapide entre son territoire et celui de Montréal afin de la relier aux autres capitales et métropoles ;

ATTENDU QUE la compétitivité est désormais synonyme d'accessibilité rapide aux territoires et, qu'en ce sens, le territoire de la région métropolitaine de Québec se doit d'être relié au monde par des réseaux de transport fiables et performants ;

ATTENDU QUE le train rapide favorise le développement économique en facilitant l'accessibilité aux territoires et conséquemment, le développement du tourisme d'affaires ;

ATTENDU QUE le train rapide constitue un levier de développement majeur eut égard à la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale et plus particulièrement sur l'importance de faire de Québec un port d'attache dans le marché des croisières en eau froide ;

ATTENDU QUE le projet de train rapide constitue un enjeu stratégique de première importance ainsi qu'un pas dans la bonne direction pour atteindre les objectifs de développement durable ;

ATTENDU QUE le projet de train rapide correspond aux objectifs des outils de planification adoptés par la CMQ qui privilégient tous une approche axée sur le développement durable et une plus grande accessibilité au territoire afin de favoriser sa compétitivité et son développement économique ;

ATTENDU QUE la région métropolitaine de Québec doit s'assurer que le tronçon Québec-Montréal sera pris en considération dès la première phase du projet ;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

D'appuyer le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Philippe Couillard, relativement à la formation d'un comité stratégique régional sur l'accès à la région et plus particulièrement à l'égard des efforts qui seront accordés par ce comité au projet de train rapide dans le corridor Québec/Windsor.

Référence : Mémoire du 19 février 2008  
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

## Bordereau d'information

### **Résolution n° C-2008-26**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 27 mars 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 13 décembre 2007.
- b) Lettre du 21 janvier 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions à monsieur Dominic Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix, concernant la conformité du règlement de la MRC numéro 105-07 relatif à l'implantation et la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC. (Résolution de la CMQ n° C-2007-94)
- c) Lettre du 22 janvier 2008 de M. Maurice Lebrun, directeur de la Capitale-Nationale, informant la CMQ que la ministre des Affaires municipales et des Régions accorde un nouveau délai expirant le 31 décembre 2008 pour adopter le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. (Résolution de la CMQ n° C-2007-80)

- d) Lettre du 25 janvier 2008 de la Commission scolaire de la Capitale transmettant la résolution CC : 92/01/08 relative à l'adoption de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.
- e) Lettre du 30 janvier 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, concernant la conformité du règlement de Québec numéro R.A.V.Q. 121 modifiant son schéma d'aménagement et de développement. (Résolution de la CMQ n° C-2008-06)
- f) Lettre du 30 janvier 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, concernant la conformité du règlement de la MRC numéro 176-07 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé. (Résolution de la CMQ n° C-2008-07)
- g) Résolution adoptée le 7 février 2008 par le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal appuyant le gouvernement du Québec pour une étude de faisabilité du projet de train rapide dans le corridor Québec-Windsor.
- h) Résolution CV-2008-0075 du 4 février 2008 de la Ville de Québec relative à la gestion des ampoules fluocompactes.
- i) Mémoire présenté par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre des auditions publiques de février 2008.
- j) Listes des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 et du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2008.

Adoptée

#### Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres.

#### Période de questions du public

Question de M. Jean-Guy Lemelin sur le moment de la reprise des travaux d'entretien du pont de Québec.

#### Clôture de la séance

#### **Résolution n° C-2008-27**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE